

Communauté française :

« Un coup de pouce aux Belges francophones vivant à l'étranger »

Vendredi 21 octobre 2005

Ce vendredi, en Commission des Relations internationales, la proposition de résolution des députés MR Richard Miller et Jean-Luc Cruke relative à la défense des intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger a été votée.

Après avoir déposé un amendement unique et trouvé un consensus, la majorité a suivi l'initiative MR en votant le texte.

Sachant en effet que l'on compte 600.000 Belges vivant à l'étranger, dont une majorité de Francophones, il était important pour le MR d'installer un contact permanent et dynamique entre la Communauté française et les Belges francophones vivant à l'étranger.

La proposition de résolution initiée par le MR vise notamment à les tenir informés des questions d'actualité politique et législatives qui pourraient les concerner.

La proposition de résolution vise également à redynamiser le « Conseil supérieur des Wallons et Bruxellois de l'étranger », créé en 1982, et dont la tâche est justement de présenter des avis sur les questions et projets intéressant les ressortissants de la Communauté française établis en dehors de Bruxelles et de la Wallonie ; ainsi que d'amplifier la collaboration avec « l'Union francophone des Belges à l'étranger » subsidiée par la Communauté française et dont la mission est de défendre les intérêts des Belges francophones résidant à l'étranger.